

SOMMAIRE

Articles.....	1
■ FAME - des réseaux multi-échelles permettant une meilleure efficacité des amp pour les oiseaux marins	1
■ Les chargés de missions Natura 2000 se mobilisent en Bretagne.....	3
■ Première conférence du réseau des aires marines protégées de l'arc atlantique : bilan et perspectives.....	4
■ MAIA et OSPAR, une compatibilité qui n'est plus à prouver.....	5
■ La cohérence d'un réseau d'aires marines protégées : pourquoi et comment faire ?.....	5
■ Gestion de la ressource : Belle-Île en mer à l'étude.....	6
Interview : quatre questions à.....	7
■ Emmanuel Thévenin de l'Aten	7
Tableau de bord des études, programmes et suivis en Atlantique : focus sur.....	8
■ Programme de recherche sur les limicoles côtiers.....	8
Brèves – actualités	10
Agenda.....	11
Ca bouge.....	11

ARTICLES

■ FAME - DES RESEAUX MULTI-ECHELLES PERMETTANT UNE MEILLEURE EFFICACITE DES AMP POUR LES OISEAUX MARINS

Par Amélie Boué, LPO

Au cours des 3 ans de mise en œuvre du projet européen FAME (Future of the Atlantic Marine Environment), financé en 2010 – 2012 par le programme Interreg IV B Espace Atlantique portant sur les oiseaux marins, l'accent a été mis par les partenaires sur la mise en réseau des experts et des acteurs de la mer, ainsi que sur le partage des méthodologies et des résultats obtenus.

> UN PROJET TRANSFRONTALIER ?

D'abord, parce que la thématique des oiseaux marins l'imposait. Les espèces ciblées par le programme ne viennent à terre que pour se reproduire et se déplacent le reste du temps sur de grandes distances, au-delà de toute frontière.



Fig1 : Pays partenaires et régions concernées par le projet Interreg FAME. Projet Interreg FAME-LPO, Agence des aires marines protégées, 2010.

Ensuite, parce que les acteurs impliqués dans la connaissance et la conservation des oiseaux marins sont très divers, au niveau national comme européen : scientifiques, universitaires, associations, gestionnaires d'espaces protégés ou de sites Natura 2000, services de l'Etat, acteurs de la mer, etc. Le défi était donc de créer ou de renforcer les synergies entre ces acteurs, afin de répondre aux objectifs du projet :

- Mieux connaître la distribution des oiseaux marins dans l'Espace Atlantique et identifier les zones clés ;
- Mieux comprendre les interactions avec les activités humaines dans ce secteur géographique ;
- Faire des recommandations pour améliorer le réseau d'aires marines protégées et sa gestion.

Pour ce faire, les sept partenaires du projet FAME des 5 pays concernés se sont rencontrés et ont échangé tout au long du projet, sous la coordination de la RSPB (représentant de BirdLife au Royaume-Uni). En France, ce programme s'est déroulé avec le soutien de l'Agence des aires marines protégées, en cohérence avec le programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances Oiseaux et Mammifères Marins).

> LE RESEAU ASSOCIATIONS-GESTIONNAIRES-SCIENTIFIQUES

Diverses technologies de pointe ont été déployées, telles que le radar ornithologique et les suivis télémétriques à l'aide de GPS miniaturisés, de GLS ou de balises satellitaires. Pour ces travaux de terrain, la collaboration entre les gestionnaires d'aires marines protégées et les scientifiques aura été déterminante. Ainsi sur la réserve naturelle nationale des Sept-îles, l'équipe gestionnaire de la LPO a pu renforcer les relations déjà établies avec l'équipe de David Grémillet (CEFE-CNRS de Montpellier) afin d'améliorer les connaissances sur le comportement alimentaire des fous de Bassan se reproduisant sur la réserve. Les résultats sont au rendez-vous puisque des IBA (Important Bird Area) potentielles ont pu être identifiées en Manche pour cette espèce (cf. figure 2).

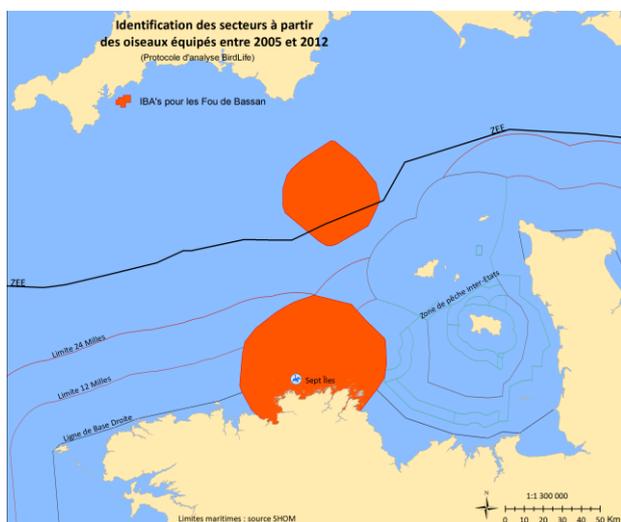


Fig2 : Secteurs d'IBA (Important Bird Area) potentielles identifiées pour les fous de Bassan de la colonie de Rouzic (LPO-FAME – 2013)

La collaboration entre la LPO, le CNRS de Chizé et Bretagne Vivante a permis d'équiper en mer (secteur du Mor Braz), pour la première fois, 3 individus de Puffin des Baléares (espèce d'oiseaux marins la plus menacée au niveau européen), afin de recueillir des données inédites sur leur comportement migratoire.

Dans le cadre des suivis côtiers déployés pendant la durée du programme, un réseau de plusieurs centaines

d'observateurs a été mobilisé depuis l'Aquitaine jusqu'à la Haute Normandie, pour réaliser des comptages simultanés des oiseaux marins une fois par mois depuis la côte. Les résultats obtenus ont notamment permis d'identifier des secteurs importants pour le puffin des Baléares (zone de passage, d'alimentation et de stationnement). Des résultats inenvisageables sans l'implication des associations locales de la façade Manche Ouest/Atlantique, et des très nombreux bénévoles qui ont accepté de jouer le jeu du protocole de suivi.

> LE RAPPROCHEMENT ENTRE ENVIRONNEMENTALISTES ET PROFESSIONNELS MARINS

Pour appréhender les interactions entre oiseaux marins et activités en mer, des échanges ont été initiés avec les acteurs concernés (pêcheurs, éoliens, ...). Via un dispositif de questionnaires, la perception des acteurs a été appréhendée, et des pistes de réflexion communes sont en cours de construction pour améliorer la prise en compte des oiseaux.



Fig 3 : Puffin des Baléares équipé d'une balise Arogos (© Karine Delord-CEBC-FAME)

C'est grâce à toutes ces collaborations, établies ou renforcées, entre les acteurs de la mer, que ce soit du côté des experts ornithologues ou des professionnels (pêcheurs, développeurs éoliens, etc.), que le programme a pu être mené à bien et ouvrir des pistes pour la poursuite des actions engagées en faveur des oiseaux marins.

Contact : amelie.boue@lpo.fr

Sur le web : www.fameproject.eu et www.lpo.fr

1000 FEUILLES D'AMP : POURQUOI ? COMMENT ?

Par Laurent Germain,
Agence des aires marines protégées

La stratégie active de création d'aires marines protégées et sa mise en œuvre sur des territoires où se superposent ses outils, nécessitent de disposer d'outils pédagogiques de qualité auprès des acteurs maritimes et littoraux.

L'explication de l'articulation des aires marines protégées eu égard à leurs finalités de création et leurs modalités de gestion est un des besoins clairement identifié, notamment au sein du forum des aires marines protégées qui a décidé d'en faire un chantier et d'élaborer un guide technique de

l'Atelier Technique des Espaces Naturels. Un groupe de travail sera par la suite mis en œuvre par l'Agence et l'ATEN ; il s'orientera autour des questions clés que peuvent se poser les usagers à propos du fameux « 1000 feuilles d'AMP ».

Laure Luneau élabore ce guide dans le cadre de son stage de master 2 au sein de l'Agence des aires marines protégées, service protection et usages du milieu marin.

Contacts : laure.luneau@aires-marines.fr & Laurent.germain@aires-marine.fr

Sur le web : www.forum-aires-marines.fr

■ LES CHARGES DE MISSIONS NATURA 2000 SE MOBILISENT EN BRETAGNE

**Par Agathe Larzillère et Nolwenn Malengreau,
pour l'association des chargés de mission
Natura 2000 de Bretagne**



Depuis plus de 10 ans, la DREAL Bretagne mandate une association régionale, l'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne (IRPA), pour animer le réseau des chargés de mission Natura 2000 de son territoire. Au fil des années, les journées d'échanges bimestrielles organisées par l'IRPA ont permis aux participants de mieux se connaître, de profiter des retours d'expériences des collègues mais également de partager sur les difficultés communes rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 à l'échelle de chacun des sites. En parallèle du réseau animé par l'IRPA et pour aller plus loin dans la mutualisation et devenir une force de proposition structurée auprès des instances décisionnelles chargées de la mise en œuvre de Natura 2000, les chargés de missions bretons se sont, depuis septembre 2011, fédérés en association.

La Bretagne abrite un grand nombre de sites Natura 2000 côtiers, dotés d'une partie marine, et de plusieurs sites strictement marins. Les échanges sur le volet maritime de la démarche sont fréquents au sein du réseau, notamment sur le fonctionnement des sites majoritairement marins. En Bretagne, la phase de rédaction des documents d'objectifs (DocOb) des sites côtiers a principalement été confiée aux collectivités locales et celui des Roches de Penmarc'h, site strictement marin, au comité régional des pêches et des élevages marins. A l'heure où les premiers DocOb marins sont validés, se pose la question du devenir de ces sites en phase d'animation.

> UN RESEAU LOCAL ...

Les échanges menés au sein du réseau ont permis de mettre en évidence la plus-value apportée par la présence d'opérateurs locaux proches du terrain sur ces sites littoraux pendant la phase de lancement. Le fait d'inscrire

humainement la démarche sur le territoire en facilite son appropriation par les acteurs locaux. Présents au plus proche du terrain, les chargés de mission acquièrent une connaissance fine des richesses et des sensibilités propres à chaque secteur, mais aussi du réseau d'acteurs impliqués dans la démarche : professionnels, usagers, élus, gestionnaires, associations, scientifiques... Ceci facilite la construction d'une réelle concertation et l'assistance aux porteurs de projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

> ... POUR UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

L'association des chargés de mission Natura 2000 de Bretagne porte ces messages auprès des différentes instances décisionnelles afin que le métier de chargés de mission Natura 2000 soit davantage reconnu et valorisé, y compris dans sa phase d'animation de terrain. Le réseau animé par l'IRPA va dans le même sens en permettant les rencontres et les échanges avec des partenaires externes. Ainsi, à l'automne 2012, Mme Lucile Rambaud, du bureau Natura 2000 au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a participé aux échanges lors du séminaire du réseau organisé à Belle-Ile en mer.

> LES + DU RESEAU POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Au sein de ce réseau breton des chargés de mission Natura 2000, un groupe s'est constitué afin d'échanger sur des thématiques bien spécifiques, transversales aux sites marins. Techniquement, le travail à l'échelle de plusieurs sites est facilité et gagne en efficacité. Les services de l'Etat s'appuient sur l'habitude des chargés de mission à travailler ensemble pour venir soutenir la construction d'outils, tels que des formulaires simplifiés d'évaluation des incidences pour les manifestations nautiques ou pour la circulation sur le domaine public maritime.

> ... POUR LA RECHERCHE

Ces connexions sont également enrichissantes pour la transmission de la connaissance scientifique, pour valoriser les travaux de recherche menés et pouvoir les exploiter pour répondre aux problématiques de gestion. À titre d'exemple, un groupe de travail sur le thème de la pêche aux arts traïnants sur les bancs de maërl s'est constitué à l'automne dernier, à l'initiative de l'opérateur du site Natura 2000 de la Rade de Brest, afin notamment de présenter les résultats d'une étude de caractérisation des bancs de maërl sur ce site. Il réunit les comités régional et départemental des pêches, un chercheur de l'IUEM spécialiste du maërl, la DREAL Bretagne, l'Agence des aires marines protégées et les animateurs des sites Natura 2000 abritant des bancs de maërl.

> ... POUR LES GESTIONNAIRES

La mise en réseau des chargés de mission Natura 2000 en Bretagne, via les journées d'échanges animées par l'IRPA et l'association, est une réelle chance pour ses membres. Il est dit que l'union fait la force, il est tout au moins indéniable qu'elle crée une émulation positive très favorable à la conservation de la biodiversité des sites Natura 2000

bretons. Et ce réseau breton, qui a commencé à faire des émules en France, ne demande qu'à s'élargir.

Contact : natura2000bzh@gmail.com

Sur le web : <http://bretagne-asso.n2000.fr>

■ PREMIERE CONFERENCE DU RESEAU DES AIRES MARINES PROTEGEES DE L'ARC ATLANTIQUE : BILAN ET PERSPECTIVES

**Par Amandine Eynaudi,
Agence des aires marines protégées**

Du 3 au 6 décembre 2012, l'Agence des aires marines protégées a organisé la première conférence du réseau des aires marines protégées de l'arc atlantique dans le cadre du projet MAIA. Cette conférence a réuni les organisations et les acteurs d'AMP afin de partager leurs expériences et de consolider la dynamique créée par le projet MAIA ; environ 130 personnes y ont participé.

Une première journée était organisée en partenariat avec le projet MeshAtlantique qui a présenté les résultats de ses travaux de cartographie d'habitats marins aux gestionnaires d'AMP. Les deux projets sont financés par le programme de coopération européenne Interreg IV B Espace Atlantique.

Les deux jours de conférence MAIA étaient organisés en sessions plénières et en sessions de travail en ateliers.

Le troisième jour était dédié aux visites des AMP du Bassin d'Arcachon (Banc d'Arguin, Ile aux Oiseaux, etc.).



Fig1 : Sortie terrain sur le bassin d'Arcachon © Mélanie Odion / Agence des aires marines protégées.

> ATELIERS : FAIRE REMONTER LES SOUHAITS DES PARTICIPANTS ET INVESTIR LES DECIDEURS SUR LE FUTUR DU RESEAU

Les participants ont été invités à décrire "leur futur réseau MAIA idéal" en répondant aux interrogations suivantes :

- Quels devraient être les objectifs et finalités du réseau ?
- Quels projets concrets de coopération ?
- Comment les partenaires doivent-ils travailler ensemble en pratique ?

- Quel devrait être le statut (en termes de structure et de gouvernance) de ce réseau ?

Cette session de travail avait pour objectif de générer un maximum d'idées et de besoins des membres potentiels de ce réseau afin de les soumettre directement aux "décideurs", eux aussi réunis en atelier de travail (le lendemain) pour acter ensemble et de façon plus formelle du devenir du réseau MAIA.

> PLENIERE : LES RESULTATS DE TROIS ANS DE PROJET

Chaque partenaire MAIA coordinateur d'un *workpackage* a présenté les résultats globaux de ces groupes de travail (4 groupes techniques) :

- l'état de l'art relatif aux cadres législatifs
- les stratégies de suivis
- les plans de gestion
- l'intégration des acteurs

Le sujet qui a entraîné le plus de questions et de discussions avec les participants était celui concernant l'intégration des acteurs au processus de désignation et de gestion des AMP. L'accent a été mis sur la nécessité de comprendre les perceptions de chacun des acteurs afin de les prendre correctement en compte dans le cadre d'un véritable travail en commun et d'y apporter les réponses adéquates.

> PLENIERE : LIENS ENTRE MAIA, LES POLITIQUES EUROPEENNES ET LA CONVENTION OSPAR.

Cette table ronde a conclu à la nécessité de maintenir et de développer MAIA comme un outil opérationnel de support et d'assistance aux gestionnaires d'AMP en termes de partage de données, d'informations et de bonnes pratiques. Le projet a été reconnu par la Commission européenne (DG Environnement et DG Affaires maritimes et pêcheries) comme un outil opérationnel :

- participant à la bonne prise en compte de la préservation des écosystèmes marins dans la politique maritime intégrée ;
- pouvant être le support à la mise en œuvre effective de coopérations transfrontalières pour la gestion d'AMP.

Le secrétariat exécutif OSPAR a salué le développement de méthodes communes, et notamment de collecte, et la diffusion d'informations officielles relatives aux AMP et à leur gestion.

> PLENIERE : HABITATS ET ESPECES COMMUNS A L'ECHELLE DE L'ARC ATLANTIQUE, VERS UNE GESTION COMMUNE ?

Deux cas de coopération entre acteurs internationaux ont été présentés en introduction de la table ronde :

- L'expérience de la zone de Clarion-Clipperton par l'International Seabed Authority qui a mis en place des

plans de gestion environnementaux (Environmental Management Plan) pour l'encadrement des activités sur cette zone, notamment via des mesures de gestion spatiales.

- La création d'un groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) qui permettra un pilotage et une gestion opérationnelle partagés du parc marin international des Bouches de Bonifacio situé dans des eaux sous juridictions françaises et italiennes.



Fig2 : Présentation en plénière des travaux du workpackage 2 par Yorgos Stratoudakis © Mélanie Odion / Agence des aires marines protégées.

Les discussions de la table ronde ont identifié de nombreux rôles possibles pour le futur réseau MAIA, notamment favoriser et faciliter les relations de travail, les échanges d'informations entre usagers et organisations en charge de la désignation et la gestion d'AMP au large, en haute mer ou transfrontalières.

> CONCLUSION

Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées, a insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique du réseau MAIA et de poursuivre les coopérations techniques et opérationnelles même si des financements propres à l'animation de ce réseau ne sont pas identifiés dans l'immédiat. Le développement de la base de données des AMP est un socle solide du réseau MAIA à maintenir et partager avec OSPAR (ce qui est en cours voir article *MAIA et OSPAR, une compatibilité qui n'est plus à prouver*) mais également avec le projet PANACHE (Protected Area Network Across the Channel Ecosystem), projet de mise en œuvre du réseau des AMP sur la Manche, financé en 2012 – 2015 par le programme européen Interreg IV A Manche.

Contact : maia@aires-marines.fr

Pour aller plus loin : télécharger les actes de la conférence sur : www.maia-network.org

■ MAIA ET OSPAR, UNE COMPATIBILITE QUI N'EST PLUS A PROUVER

Le 10 mai dernier lors de la réunion des chefs de délégation OSPAR, l'utilisation de la base de données MAIA (architecture et modèle) a été officiellement entérinée comme support de développement de la base de données AMP OSPAR.

Ces travaux de mutualisation des bases MAIA et OSPAR sont pilotés par l'Agence des aires marines protégées. L'administration de cet outil sera assurée par l'Agence en coopération avec BFN, Agence fédérale Allemande, en charge des AMP au sein de la convention OSPAR. Les prochaines étapes sont :

- La rédaction des spécifications techniques et fonctionnelles de ce système mutualisé ;
- La phase de discussions/validation avec le groupe technique OSPAR ;
- Le développement du système mutualisé.

La livraison du système est prévue pour la prochaine ICG_MPA de novembre (groupe de travail OSPAR dédié aux AMP).

Contact : amandine.eynaudi@aires-marines.fr

Sur le web : www.maia-network.org

■ LA COHERENCE D'UN RESEAU D'AIRES MARINES PROTEGEES : POURQUOI ET COMMENT FAIRE ?

Par Benjamin Ponge,
Agence des aires marines protégées

> LA GRANDE QUESTION : UN RESEAU D'AMP ?

Si la vision à l'échelle d'un réseau a pu accompagner les désignations d'aires marines protégées (AMP) comme dans la mise en place du réseau Natura 2000 en mer, peut-on malgré tout légitimement parler d'un réseau, a fortiori cohérent ? Ou doit-on admettre qu'il ne s'agit que d'une somme ou d'un agrégat d'AMP ?

Les AMP sont-elles effectivement connectées entre elles ? Protègent-elles de manière équilibrée les espèces et habitats d'intérêt patrimonial, ainsi que les stades clés de leurs cycles de vie ? Si oui, dans quelle proportion à l'échelle des aires de répartition ? On peut également s'interroger sur la cohérence en termes de gestion, ou encore concernant les aspects socio-économiques.

Autant de questions que nous ne sommes pas les premiers à nous poser, même si les méthodes de mise en place de réseaux cohérents ou d'évaluation de la cohérence, et leurs mises en pratique ne sont pas légion.

> LES METHODES, OU COMMENT FAIT-ON ÇA AILLEURS ?

Parallèlement, la Commission OSPAR, la Commission Helcom (son homologue sur la mer baltique) et chez nos voisins britanniques, Natural England et le Joint Nature Conservation Committee (JNCC) ont élaboré des bases méthodologiques pour évaluer la cohérence écologique de réseaux d'AMP. Ces méthodes ont été testées sur la mer Baltique, à travers le projet Balance (Towards an Assessment of Ecological Coherence of the Marine Protected Areas Network in the Baltic Sea Region) puis plus récemment dans le cadre de la Commission OSPAR, à

travers un premier cas test sur la Manche puis étendu à l'ensemble de la zone OSPAR, travaux auxquels l'Agence des aires marines protégées a participé activement.

Ces méthodes s'appuient sur une série de critères tels que :

- représentativité : tous les éléments que l'on souhaite protéger sont bien dans le réseau ;
- duplication : tous les œufs ne sont pas dans le même panier ;
- adéquation : la forme du réseau est bien adaptée ;
- connectivité : les stades-clés sont bien inclus dans le réseau et des échanges ont lieu entre AMP.
- résistance : l'ensemble est plus solide que la somme.

Cousin de MAIA, le projet européen PANACHE (Protected Area Network Across the Channel Ecosystem) entreprend sur la Manche une étude de la cohérence du réseau d'AMP, objectif du bien nommé *workpackage 1* : « cohérence écologique ». Coordonnée par le Marine Institute (Université de Plymouth), l'étude a commencé par la définition d'une approche méthodologique, elle se poursuit par la collecte de données et devrait débuter les traitements à partir de septembre pour diffuser les résultats définitifs en avril 2014.

L'Australie a, de son côté, entrepris dès la désignation des AMP de créer un « système national représentatif d'AMP », en se basant sur une méthodologie dénommée CARE qui traduit les critères d'exhaustivité, d'adéquation, de représentativité et d'efficacité. Cela a représenté un exercice d'une dizaine d'années, qui a entre autres vu la création de l'outil MARXAN, pour aboutir à une désignation officielle d'AMP fin 2012. Les Britanniques ont également fondé sur un principe de réseau écologiquement cohérent, le complètement de leur réseau d'AMP à travers le processus de désignation de Marine Conservation Zones (MCZ).

Première conclusion, excepté le « E » australien qui intègre le volet économique, la cohérence de réseaux d'AMP est le plus souvent étudiée à travers son aspect écologique, ce qui représente déjà un vaste programme. Autre conclusion, un facteur limitant pour ces études est la disponibilité des données voire la connaissance sur les espèces et habitats.

> ET NOUS, EN FRANCE, QUE FAIT-ON ?

Concernant l'Atlantique, le projet MAIA compte mettre à profit l'outil performant développé qu'est sa base de données sur les AMP pour effectuer une analyse du réseau qui sera présentée lors du congrès IMPAC 3. Analyse qui a pour ambition d'aborder la gestion en plus de l'aspect écologique de la cohérence. Ce type d'étude trouve toute sa pertinence, notamment d'un point de vue biologique, dans un projet transfrontalier tel que MAIA qui permet de s'affranchir de certaines limites administratives.

D'une manière plus générale, l'Agence a pour ambition de poursuivre le développement de ce type d'analyses sur ces différents terrains d'études, avec la perspective, pour le

contexte métropolitain, d'assurer, le cas échéant, le complètement du réseau d'AMP pour 2015, afin de répondre aux différentes directives européennes.

Contact : benjamin.ponge@aires-marines.fr

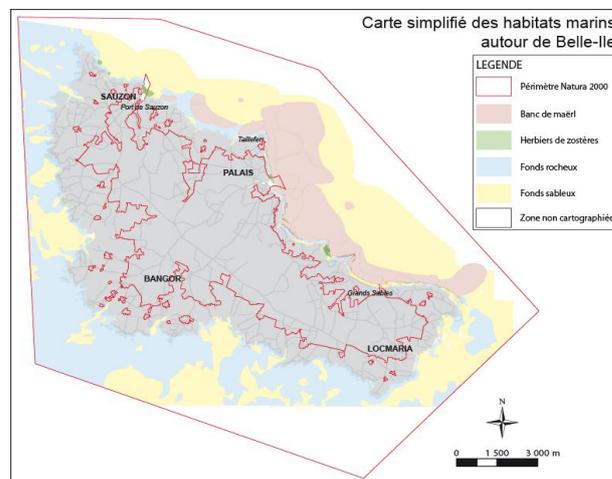
■ GESTION DE LA RESSOURCE : BELLE-ÎLE EN MER A L'ETUDE

**Par Julien Froger,
Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer**

Suite à l'extension marine du site Natura 2000 "Belle-Île-en-Mer" (FR5300032), une collaboration s'est mise en place entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI), le CRPMEB-Bretagne, le CDPMEB-Morbihan et la DREAL-Bretagne afin de mener des actions intégrant les métiers de la pêche à la démarche Natura 2000. Ce projet est largement financé par le Fonds Européen pour la Pêche Axe 4 (FEP), géré par le Pays d'Auray, visant à encourager le développement durable des zones de pêche et de l'aquaculture.

> LES RAISONS DE L'EXTENSION MARINE DU SITE NATURA 2000

Le site initial a fait l'objet d'une extension afin d'englober l'ensemble du banc de maërl présent dans le périmètre Natura 2000, et de prendre en compte la partie sud de l'île composée essentiellement de l'habitat "récifs".



> DES OBJECTIFS COMMUNS POUR LES ENJEUX SUR LE LONG TERME

La mobilisation des professionnels de la pêche autour de la question commune de gestion de la ressource est la clé de la démarche, dans un contexte de concertation autour de Natura 2000. Les objectifs de ce partenariat sont multiples :

- préserver les écosystèmes marins,
- gérer les ressources halieutiques,
- pérenniser et valoriser l'activité des professionnels de la pêche,

- initier une collaboration protection/pêche.

Audrey OLIVIER, chargée de mission "mer et espaces naturels" a donc rejoint l'équipe des espaces naturels de la CCBI depuis le 14 janvier pour mener cette mission. L'actualisation du Document d'Objectifs (DOCOB) existant et l'élaboration d'un plan d'actions spécifique au milieu marin font partie de ses objectifs.

Contact : audrey.olivier@ccbi.fr

Sur le web : www.ccbi.fr

INTERVIEW : QUATRE QUESTIONS A...

■ EMMANUEL THEVENIN DE L'ATEN

Emmanuel Thevenin travaille depuis une quinzaine d'années à l'Aten. Il est aujourd'hui responsable du pôle développement, et traite au quotidien, avec une équipe de chargés de mission, des questions internationales, d'outre mer, de Natura 2000 ou d'AMP. L'animation de réseau est LA base de ce travail. Et cela tombe bien ! Il accorde en effet une place primordiale aux échanges, en bonne intelligence, et reste convaincu que les sujets sur lesquels nous travaillons sont suffisamment importants pour qu'on cultive ce qui nous rassemble et non pas nos différences. Voilà ce qui lui tient à cœur, ce qui le motive. En tant que responsable d'équipe, il rappelle inlassablement que les enjeux pour lesquels nous travaillons sont bien supérieurs au nombre que nous sommes pour y répondre. Il prône également l'ouverture du groupe d'acteurs que nous sommes à celui de tous les acteurs concernés par les enjeux de protection de la biodiversité. Il a donc plein d'idées, et pense que le développement exponentiel de nos métiers en mer peut être l'occasion de nouvelles expériences.

- **Tout d'abord, comment le Forum des AMP a-t-il pris la forme qu'on lui connaît aujourd'hui ?**

Dans les années 2000, les espaces marins protégés sont très peu nombreux (quelques réserves naturelles nationales, un parc naturel régional et un parc national). Certains ne sont que de petites parties d'espaces plus larges, désignés pour des problématiques terrestres. Des réseaux existent, par outils de protection, pour faire se rencontrer les gestionnaires, mais il est difficile d'y faire valoir les enjeux marins. C'est donc en marge de ces rencontres institutionnelles que se mettent en place, à l'initiative de certains gestionnaires d'AMP, des échanges sur ces sujets. L'habitude est prise de décrocher son téléphone, de discuter directement sur des sujets concrets, puis, de se rencontrer une fois par an, chacun contribuant à l'organisation. A ce moment là, le WWF Marseille participe à la création d'un site internet dédié et l'Aten, de part sa position inter-réseau, commence à prendre part à ces sujets. Le site Internet est alors refondu, des moyens sont donnés pour l'organisation de rencontres annuelles et le portage de quelques projets. Un projet d'échange avec le Québec permet, entre autres de contribuer aux réflexions préfigurant l'Agence des aires marines protégées. En 2007, l'Agence est créée ; Elodie Maison est recrutée pour animer le Forum des AMP.

Depuis, le Forum des AMP fonctionne bien. Ce résultat est dû à la conjonction de 5 facteurs essentiels : démarche volontaire et active de ses membres et de son bureau ; positionnement politique et limites d'un cadre d'action clairement posés ; des ressources dédiées et une animatrice de réseau, Elodie Maison, pleinement engagée. Sa mission est de faire en sorte que chacun à son niveau et selon ses possibilités alimente le réseau. Des travaux de fond (veille juridique et institutionnelle, organisation d'événements, production de guides méthodologiques) sont conduits avec les membres. Le réseau se base sur du donnant-donnant, chacun en est acteur. Par choix stratégique, le Forum des AMP est un lieu de traitement des questions techniques que se posent les gestionnaires. Il est donc relativement peu identifié à l'extérieur, et n'a pas de représentation institutionnelle. Il peut lui arriver de faire des travaux collectifs, comme une présentation à IMPAC 3 par exemple, mais sa vocation n'est pas de faire du lobbying. Il s'agit bien d'un espace d'échanges pour les gestionnaires. C'est en cela qu'il répond à leurs attentes et c'est pour cela qu'il fonctionne.

Ces dernières années, le Forum des AMP a grossi : en nombre d'adhérents (3 nouveaux membres en ce début d'année, ce qui porte leur nombre à 49), en nombre de rencontres et de productions, en quantité d'actualités mises en avant, en remontées sur les besoins en formation, ou en mobilisation sur des actions transversales. Tous ces éléments traduisent la montée en puissance des enjeux marins dans les politiques environnementales. Cela a aussi un impact sur un tel réseau.

Au sein du Forum des AMP, la nature des échanges a évolué. Au début, les discussions étaient essentiellement informelles, par mail ou téléphone, directement entre gestionnaires, ces derniers ayant besoin de se connaître. Aujourd'hui, les échanges sont plus formels, grâce au travail d'animation, à l'extranet et aux nombreux temps de rencontres, qui obligent à structurer les contributions et les thématiques abordées. Ce n'est ni mieux, ni moins bien mais adapté à la situation.

- **Cette évolution a eu lieu aussi en dehors du Forum des AMP, que s'est-il joué dans les autres réseaux ?**

Ce qui a le plus changé ces dernières années, c'est le nombre de réseaux ; donc la possibilité pour les gestionnaires de participer à un ou à plusieurs d'entre eux : MEDPAN, MAIA, viennent sur des sujets transversaux, s'ajouter à ceux déjà existants, basés sur les outils de protection (PNF, FPNR, RNF...). La difficulté pour chaque réseau, n'est pas de souligner sa différence pour exister, mais bien de cultiver la complémentarité. Il s'agit en effet de travailler ensemble, sur des sujets transversaux, de gérer au mieux des ressources limitées, et de ne pas multiplier les temps de réunions des gestionnaires.

C'est là sûrement l'une des forces des réseaux thématiques tels que ceux existant sur le marin ou en outre-mer. En mer, on a tout à apprendre. J'ai l'impression que nous sommes plus au service d'une politique, au service des enjeux et non pas au service de la promotion d'un outil, comme l'ancrage par l'ancienneté des réseaux terrestres

peut parfois le laisser entrevoir. Dans le Forum des AMP, les premiers membres ont mis un certain temps avant de faire fonctionner le réseau, mais les nouveaux venus sont entrés directement dans cette philosophie ; les principes de travail posés par le Forum des AMP sont clairs et les gens y adhèrent. C'est une intelligence collective qui se développe avec un soutien décisif de l'Agence des aires marines protégées.

- **C'est là l'un des secrets de la réussite d'un réseau, et les autres ?**

Oui, je pense que c'est cette maturité qui fait que les gestionnaires sont attachés à une production collective et sont prêts à prendre du temps pour structurer les travaux, capitaliser leurs expériences en « on » et moins de répondre à leurs questionnements en passant directement par leurs collègues, en « off ». De plus, à travers ce genre de productions collectives, comme par exemple la préparation du dossier paru dans la revue *Espaces naturels* et sa valorisation lors du prochain congrès IMPAC 3, on apporte de la reconnaissance aux acteurs et de la notoriété donc de la lisibilité aux actions de tout le monde. C'est évidemment une des clés de réussite : faire vivre le réseau à travers ce genre d'événements ou par des rencontres. C'est aussi grâce à l'engagement, dans la durée, des membres du bureau et toute la difficulté pour la personne en charge de l'animation du réseau de maintenir ces équilibres et cette dynamique !

Un autre secret de la réussite d'un réseau c'est le travail en intelligence entre les réseaux, d'avoir plaisir à se retrouver ; c'est par ce qu'un réseau apporte à un autre que l'on progresse. Encore une fois, il s'agit de travailler en complémentarité. C'est une vigilance de chacun qui fait que ça se passe bien, comme c'est le cas entre l'Agence des aires marines protégées, MEDPAN, MAIA et le Forum des AMP. L'important c'est l'attention portée à l'existence de l'autre ; on travaille dans du vivant, du multi réseaux, du multi culturel. Et évidemment c'est aussi beaucoup une histoire de personnes.

- **L'Aten est aux premières loges pour bien identifier les besoins de formation des gestionnaires et leurs évolutions, qu'en est-il selon vous ?**

L'Aten a une grande expérience dans la formation sur le milieu terrestre. Le format classique de 4 jours en présentiel a fait ses preuves. En outre-mer par exemple, on a su s'adapter pour offrir la même qualité et la même quantité de formations qu'en métropole, alors que le profil et le nombre de participants sont différents. Là-bas, la formation passe aussi par des micro projets, de l'accompagnement ou du compagnonnage, des choses qui ne sont pas dans le catalogue « classique » de formation de l'Aten.

Sur les aspects marins, les besoins en formation exprimés par les gestionnaires d'AMP n'ont pas connu, ces dernières années, d'évolutions fondamentales, mais le nombre de gestionnaires est moins élevé et les thématiques plus spécifiques sur mer que sur terre. Cela nous invite à adapter certaines modalités de formation. La capitalisation plus systématique des expériences, l'organisation

d'échanges sur le terrain et leur valorisation, et bien sûr le travail en partenariat sont autant de pistes à explorer. Les réseaux pourraient en être un support. Cette adaptation est progressive car elle suppose de changer beaucoup de choses, mais si on veut vraiment répondre aux besoins en formation exprimés par les gestionnaires d'AMP, il faut s'adapter aux réalités des demandes.

Contact : emmanuel.thevenin@espaces-naturels.fr

Sur le web : www.espaces-naturels.fr

TABLEAU DE BORD DES ETUDES, PROGRAMMES ET SUIVIS EN ATLANTIQUE : FOCUS SUR...

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES LIMICOLES COTIERS

Par **Ségolène Travichon, Frédéric Robin, Pierrick Bocher et Emmanuel Caillot**

Depuis la création des premières réserves naturelles en 1976 (année d'adoption de la loi pour la protection de la nature), leur nombre n'a cessé de croître permettant ainsi de protéger à une échelle locale de nombreuses espèces animales ou végétales liées à des habitats extrêmement sensibles. Ainsi, le long du littoral français, un réseau de sites protégés a pu être créé pour la protection des zones humides et notamment pour la préservation des sites d'accueil des populations d'oiseaux d'eau, migrateurs et hivernants dont font partie les limicoles.

> UNE VISION AU-DELA DU SITE

Les oiseaux limicoles présentent des effectifs pouvant être importants et dont la distribution peut être très variable jusqu'à être limitée à quelques sites et à quelques périodes très précises du cycle annuel. Il est donc nécessaire d'avoir pour ces espèces une vision globale afin de comprendre et d'interpréter l'ensemble des observations effectuées au sein



Fig 1 : Localisation des réserves naturelles nationales des Pertuis charentais et leur organisme de gestion.

oiseaux limicoles côtiers. Ce volet se traduit notamment par l'application d'un même protocole de surveillance (comptages) qui permet de collecter des données standardisées, adaptées à des approches comparées inter-sites.

> INTERETS PARTAGES DES GESTIONNAIRES ET DES CHERCHEURS

Si la principale question des gestionnaires est de savoir si les réserves naturelles et leur gestion sont adaptées pour la protection des populations de limicoles, les chercheurs quant à eux, cherchent à comprendre la dynamique et la distribution de ces mêmes populations d'oiseaux en fonction des contraintes environnementales et des activités anthropiques exercées sur ces mêmes milieux.

> INTERACTION GESTIONNAIRES / CHERCHEURS

Dans le cadre des travaux de recherche sur la Barge à queue noire, la collaboration a été effective selon une complémentarité des actions sur le terrain :

- Les chercheurs et les gestionnaires ont mis en place des protocoles communs de suivis à l'ensemble des sites. Les chercheurs ont effectué des échantillonnages spécifiques pour le volet écologie alimentaire des populations étudiées. Ils ont coordonné le suivi des oiseaux par radio tracking. Les données ont été centralisées par un doctorant et exploitées au sein du laboratoire.
- Les équipes des réserves naturelles quant à elles, ont effectué les comptages ornithologiques, accentué la pression d'observation sur les individus marqués de bagues de couleurs tout en s'investissant dans des séances de captures et de marquages (Philippe Delaporte, porteur du programme de baguage de limicoles avec l'équipe de la RN Moëze-Oléron).

La collaboration a permis d'avoir une vision d'ensemble de la distribution hivernale et de la stratégie migratoire de la Barge à queue noire en France et plus particulièrement de la Manche aux Pertuis Charentais. Il s'est avéré que pour cette espèce, le littoral français n'apparaît pas comme une zone disposant de plusieurs sites distincts d'hivernage, mais comprendrait un ensemble de sites visités au cours d'un même hiver. De plus, par sa localisation centrale dans l'aire de répartition, la France joue un rôle complexe dans le schéma migratoire de l'espèce.



Fig 2 : Barge à queue noire, *Limosa limosa* © Rémy Basque.

Les réserves naturelles et les quelques autres sites de quiétude le long du littoral semblent être des sites privilégiés par cette espèce. En effet, nos observations indiquent que l'ensemble des effectifs s'y regroupe notamment en période de forts dérangements liés à la chasse.

A l'échelle du site, la Barge présente un régime alimentaire très spécifique avec par exemple une alimentation exclusivement carnivore basée sur une seule espèce de bivalves *Macoma balthica* ou, comme plus récemment mis en évidence, une alimentation essentiellement herbivore à base de rhizomes de zostères *Zostera noltii*.

> BENEFICES MUTUELS

Il apparaît comme évident que les résultats obtenus doivent se faire aux bénéfices réciproques des deux parties en jeu si l'on veut assurer la continuité du partenariat entre les chercheurs et les gestionnaires. La mise en place d'un suivi coordonné et simultané sur plusieurs sites a permis aux chercheurs d'obtenir un jeu de données exceptionnel et jamais acquis pour une espèce de limicoles à l'échelle du territoire national. L'étude portant sur plusieurs aspects de la biologie des oiseaux va permettre d'avoir une vision détaillée de l'utilisation et de la connexion existante entre les différents sites d'hivernage. Les gestionnaires vont pouvoir bénéficier d'une compréhension fine de l'utilisation de leur site par cette espèce et de l'importance des espaces protégés dont ils ont la charge pour la préservation de celle-ci. Par exemple, la mise à jour d'un régime alimentaire à base de zostères sur l'île de Ré pourrait avoir un poids décisionnel important auprès des administrés dans la régulation des pratiques de pêches sur ces mêmes sites afin de limiter l'impact sur ces habitats sensibles.

Au sein des organismes gestionnaires, il faut signaler également que les études coordonnées à l'échelle de l'ensemble des sites n'étaient pas une habitude et ces programmes de recherche ont permis une meilleure appréhension de la fonctionnalité et du rôle joué par chacune des réserves naturelles au sein des pertuis Charentais.

L'exploitation et la valorisation des résultats des études sont réalisées conjointement. En parallèle des publications scientifiques assurées par le laboratoire LIENSs, un certain nombre d'articles de vulgarisation devraient voir le jour prochainement rédigés à la fois par RNF pour mettre en valeur cette collaboration et les résultats inédits de ces travaux à l'échelle nationale et par la LPO et l'ONCFS pour une valorisation plus locale.

Contact : segolene.travichon@lpo.fr

■ DCSMM : ON AVANCE VERS LE PROGRAMME DE MESURES

*Par Laure Dupéchaud,
Agence des aires marines protégées*

La mise en place de la directive cadre stratégie pour le milieu marin avance. En décembre 2012 ont été adoptés, par arrêtés préfectoraux et décret ministériel, les 3 premiers éléments des plans d'actions pour le milieu marin : l'évaluation initiale des eaux marines, la définition du bon état écologique et les objectifs environnementaux permettant d'y parvenir.

Le travail porte aujourd'hui sur la mise en place de :

- « suivis » pour permettre une évaluation constante et optimale du milieu ;
- « mesures », au sens d'actions, qui déclinent et précisent les objectifs environnementaux.

Un premier travail de recensement et d'analyse des dispositifs de « suivis » ainsi que des « mesures » existantes est mené en ce moment. Des ateliers techniques sont envisagés au mois de juillet et seront l'occasion pour les acteurs socio-professionnels, à travers les conseils maritimes de façade (CMF), de compléter ces recensements et de participer à l'analyse de l'efficacité de ces mesures. Ainsi serons nous capables de proposer de nouvelles mesures au regard des lacunes identifiées et du paysage réglementaire et opérationnel en pleine évolution (outils de gestion, gouvernance, ...). Pour contribuer à ces travaux, vous pouvez vous rapprocher de l'Agence des aires marines protégées, elle-même membre des CMF.

Contact : laure.dupechaud@aires-marines.fr

■ TABLE RONDE

Pour faire suite aux deux premières éditions du réseau de la façade atlantique, la troisième table ronde se déroulera cet automne. Lors de la dernière édition, était remontée l'idée de vous associer, vous gestionnaires motivés, bien en amont de l'événement, dès sa conception. Autrement dit, dès maintenant !

Les sujets d'actualité et de travail ne manquent pas : DCSMM, Natura 2000 (pêche, chartes, ...), méthodes de priorisation des enjeux, MAIA, surveillance, prospective...

Aussi, vous recevrez bientôt une proposition d'ordre du jour sur laquelle vous pourrez évidemment réagir mais aussi faire des propositions sur les plages laissées ouvertes à vos idées.

Affaire à suivre !

Contact : laure.dupechaud@aires-marines.fr

■ NATURA 2000 EN MER :

*Par Nathalie Metzler,
Agence des aires marines protégées*

Suite à la demande ministérielle de novembre 2012 d'une montée en puissance de l'Agence des aires marines protégées sur les sites Natura 2000 majoritairement marins, des scénarios ont été élaborés en concertation avec les DREAL et DIRM sous l'autorité de la préfecture maritime. Ils ont été renvoyés en mars à la direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère en charge de l'Ecologie.

Ces scénarii respectent les dynamiques locales enclenchées. L'Agence des aires marines protégées deviendra opérateur sur les sites orphelins de la façade atlantique dès le second semestre 2013 et selon les dates de rendus des états de connaissances en cours pour réaliser les chapitres. La validation nationale n'est pas encore intervenue.

Par ailleurs, nous étudions la possibilité de passer des conventions avec les comités régionaux des pêches et des élevages marins impliqués sur Natura2000 qui permettraient de financer le temps de travail des agents des comités au-delà de leur rôle statutaire de représentation de la profession.

Contact : nathalie.metzler@aires-marines.fr

■ MAIA: GOOD NEWS!

MAIA dont la date de clôture initiale était le 31 décembre 2012 sera encore d'actualité en 2013 : le secrétariat technique Interreg IV B Espace Atlantique a accepté la demande de prolongation jusqu'en fin d'année.

L'année 2013 est dédiée à la valorisation des résultats et à la finalisation des études et projets encore en cours chez certains de nos partenaires.

Du côté de l'Agence il s'agit :

- d'assurer la mise en ligne de tous les rapports produits dans le cadre du projet, près d'une centaine !
- de maintenir la mise à jour du site web ;
- de poursuivre l'animation et la mise à jour de la base de données AMP MAIA ;
- de réaliser l'analyse de la base de données et de présenter les résultats de l'état des lieux des AMP de l'arc Atlantique lors du congrès IMPAC 3 ;
- de piloter la mutualisation des BD SIG MAIA et OSPAR.

Contact : maia@aires-marines.fr

Sur le web : www.maia-network.org

■ AVANCEES ET PARTAGE DE LA CONNAISSANCE SUR LES HABITATS MARINS

Par Benjamin Guichard,
Agence des aires marines protégées

CARTHAM

Le programme lancé par l'Agence en 2010, sur commande du ministère en charge de l'Ecologie, en collaboration avec les DREAL et sous la responsabilité scientifique du MNHN, avait pour objectifs de dresser un inventaire biologique et de produire une analyse écologique des principaux habitats marins patrimoniaux des sites Natura 2000 et autres espaces protégés. Les lots n°2 « Baie de Seine » et 16 « Alpes-Maritimes » sont entièrement validés, les rapports scientifiques et produits cartographiques sont disponibles via le lien <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>. Les lots 4 « Bretagne nord » et 5 « Bretagne sud » devraient les rejoindre dans le courant du mois de juin, ainsi que plusieurs autres lots en Manche et en Méditerranée.

CARHAMB'AR

Le colloque 2013 (Cartographie des habitats marins benthiques : de l'acquisition à la restitution) s'est tenu à Brest du 26 au 28 mars.

Cette deuxième édition organisée par l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées a attiré plus de 170 personnes, venues assister à une quarantaine de présentations réparties en huit sessions scientifiques :

- Typologie des habitats
- Outils et méthodes en télédétection optique et écho-intégration
- Levées, traitements et interprétation des données
- Modélisation d'habitats
- Gestion des incertitudes et de la qualité
- Évolution spatio-temporelle et indicateurs surfaciques
- Bancarisation et diffusion des données

- La cartographie au service de la gestion

Les actes du colloque sont disponibles sur le site dédié.

Contact : benjamin.quichard@aires-marines.fr

Sur le web : www.carhambar.org

AGENDA

- **MeshAtlantique (Mapping Atlantic Area Seabed Habitats for Better Marine Management), Conference de cloture**, du 15/09/2013 au 17/09/2013, University of Aveiro, Portugal. www.MeshAtlantic.eu
- **3° Congrès international des aires marines protégées : IMPAC 3**, du 21 au 27 octobre 2013, Marseille et Corse. www.impact3.org

CA BOUGE...

Lionel Picard a quitté son poste de chargé de mission Natura 2000 dans le golfe du Morbihan et intégré le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia) début avril.

Guillaume Paquignon de l'ancienne mission d'étude du PNM Pertuis Gironde de l'Agence des aires marines protégées a rejoint une délégation de l'antenne Atlantique sur Bordeaux.

Audrey Olivier a rejoint l'équipe des espaces naturels de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer depuis le 14 janvier en tant que chargée de mission "mer et espaces naturels".

François Boudet a pris ses fonctions à la DIRM NAMO en tant que responsable de la mise en place de la DCSMM.

Lucie Trulla est chargée de l'animation des politiques sectorielles et de l'administration de la connaissance sein de la DIRM NAMO.

Laure Dupéchaud a pris ses fonctions à Brest au sein de l'antenne Atlantique de l'Agence des aires marines protégées.

Prochain numéro prévu en décembre 2013
Thème principal : l'évaluation.

Agence des aires marines protégées
16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédacteur en Chef : Nathalie Metzler

Secrétaire de rédaction : Laure Dupéchaud

Ont participé à ce numéro : A. Eynaudi, O. Musard, B. Guichard, N. Metzler, B. Ponge, A. Larzillère, N. Malengreau, J. Froger, L. Germain, A. Boué, S. Travichon, M. Odion, P. Marras, L. Dupéchaud.

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)



INVESTING IN OUR COMMON FUTURE